

Contenu du rapport annuel du maire RPQS	Contenu du rapport annuel du délégataire (RAD)
<u>tous les indicateurs sont détaillés dans le décret du 2 mai 2007</u>	
<p><u>caractéristiques techniques du service</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> › organisation administrative du service › conditions d'exploitation du service › prestations assurées <p><u>Indicateurs financiers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> › prix de l'eau et de l'asst, modalité de tarification et ensemble des éléments relatifs au prix de l'eau, évolution du prix › recettes d'exploitation, dette, échéances, montant des annuités, › liste des montants des travaux réalisés et prévus, › en cas d'une délégation de service, nature du service délégué et les données relatives aux recettes du délégataires disponible dans le RAD <p><u>Indicateurs techniques eau potable</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> › points de prélèvement, ressources utilisées, volumes › nombre d'habitants, branchements domestiques et non domestiques › volumes produits, achetés, vendus et distribués › nombre de branchements en plomb › données sur la qualité de l'eau fournies par la DDASS <p><u>Indicateurs techniques assainissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> › indicateurs du programme d'assainissement défini à l'article 16 du décret n° 94-469 du 3 juin pour les communes utilisant un système d'une capacité > à 2 00 EH › pour les autres communes, indiquer le nombre d'habitants raccordés, la capacité de traitement, le nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement non collectif <p><u>Indicateurs de performances</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> › indicateurs descriptif et de performances du service 	<ul style="list-style-type: none"> › Compte annuel de résultats de l'exploitation de chaque service et analyse du service › présentation des méthodes et éléments de calcul économiques › état des variations du patrimoine immobilier › description des biens, programme d'investissement › état du suivi du programme d'investissement et de renouvellement et des autres dépenses › inventaire des biens de la collectivité et de reprise du délégataire › engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public › analyse de la qualité du service › compte rendu technique et financier du service